



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge



DEPOSE AU GREFFE LE

1 4 JAN, 2019

TRIBUNAL DE L'GNIFRE PRISE DU HAINAUL DEZISION TOURNA

N° d'entreprise : 0 7/18, 636, 376

Dénomination

(en entier): BIOTRON MEDICAL INNOVATEC LTD

(en abrégé):

Forme juridique : Société à responsabilité limitée de droit anglais

Adresse complète du siège : DEPT 1290, 196 HIGH ROAD, WOOD GREEN, LONDON - N22 8HH -

LONDON - ENGLAND

Adresse de la Succursale en BELGIQUE : 10, Rue du Follet - 7540 TOURNAI - BELGIQUE

Objet de <u>l'acte</u> : Ouverture d'une succursale en BELGIQUE / Nomination du représentant

légal - Objet social.

Le 28/12/2018 s'est réunie l'Assemblée Générale des associés de la Société à responsabilité limitée par actions de droit Anglais: BIOTRON MEDICAL INNOVATEC LTD dont le siège est en ANGLETERRE. DEPT 1290, 196 HIGH ROAD, WOOD GREEN, LONDON - N22 8HH - ENGLAND Société inscrite le 10 Décembre 2015 sous le numéro: 09911631 au registre des compagnies d'Angleterre et Wales

STATUTS:

- 1. La présente société s'appelle : BIOTRON MEDICAL INNOVATEC LTD
- 2. La société est officiellement sise en Angleterre et au Pays de Galles DEPT 1290, 196 HIGH ROAD, WOOD GREEN, LONDON - N22 8HH - ENGLAND

OBJET SOCIAL: La Société aura pour objet, en BELGIQUE, ainsi qu'à létranger les activités sulvantes:

- SOCIÉTÉ DONT LES OBJETS PRINCIPAUX SONT :
- ☐ Etude(s) Conception(s) Fabrication(s) Distribution Nationale et Internationale des marques déposées et Copyright 2015 et 2018 :
- ☐ BIOTRON ® ©
- ☐ DERMATRON ® ©
- □ OSTEOTRON ® ©
- □ De ses concepts et autres gammes d'appareils, matériels de ses fabrications et sous-traitance de produits destinés :
- □ Au Corps médical et Para-médical
- □ Le particulier

Sous le nom de la société : BIOTRON MEDICAL INNOVATEC Ltd

« LABORATOIRE DE BIOELECTRONIQUE MEDICALE »

46.520 - Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication

46.693 - Commerce de gros de matériel électrique, y compris le matériel d'installation

46.460 - Commerce de gros de produits pharmaceutiques et compléments alimentaires

B. SOCIÉTÉ DE CONSEILS & GESTION EN CREATION DE SOCIETES

- □ Création de société(s) étrangères avec ou sans succursale en BELGIQUE FRANCE
- ** Sous l'appelation : " CHARLES COMPANIES INTERNATIONAL" En abrégé " C.C.I."
- 64.200 Activités des sociétés holding.
- 70.210 Conseil en relations publiques et en communication
- 70.21001 Conseils et assistance opérationnelle aux entreprises dans les domaines des relations publiques et de la communication
- 70.220 Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion d'organisation, de recherche du rendement, de contrôle, d'information de gestion, etc.
- 73.11003 Conception de textes et de slogans publicitaires(copywriters)
- 73.11006 Conception de techinques de publicité visant à toucher le consommateur (marketing direct) au moyen de publicité personnalisée (publipostage), propositions téléphoniques d'achat, etc.
- 82.190 Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau
- 82.990 Autres actinités de soutien aux entreprises n.c.a.
- 82.110 Services administratifs combinés de bureau
- 62.020 Conseil informatique
- 46.190 Intermédiaires du commerce en produits divers

Ainsi que toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet social.

La création, l'acquisition, l'exploitation commerciale et industrielle, la vente et la prise de gérance de tous fonds de commerce se rattachant à l'objet précité.

La société peut réaliser son objet en Belgique et à l'étranger, de toutes manières et suivants les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

La société a pour objet la gestion au sens large de toutes sociétés ou entreprises de droit belge ou de droit étranger, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, ainsi que le contrôle de leur gestion ou la participation à celle-ci par la prise de tous mandats au sein desdites sociétés ou entreprises.

A cet effet elle peut notamment accomplir tous actes généralement quelconques nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social des sociétés dont elle exerce ou contrôle la gestion, ou à la gestion desquelles elle participe, ainsi que les actes imposés par la loi auxdites sociétés, eu égard à leur objet social.

Elle peut, en outre, sous réserve de restrictions légales, faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social. La société peut également s'intéresser par voie de fusion, scission, apport de branche d'activité, apport d'universalité, apport partiel d'actif ou de toute autre manière, à toute entreprise ou société ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien, ou de nature à le favoriser ou à le développer. Elle peut encore gérer son propre patrimoine et s'intéresser par toutes voies de droit au développement de celui-ci.

SOCIÉTÉ DE CONSEILS

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à:

- La consultance et/ou la prestation de services dans les domaines de la gestion, de l'administration, de la restructuration, du développement, de la reconversion et du management d'entreprises, dans le cadre d'une activité de développement et de commercialisation de logiciels de tous types et/ou de tous concepts de gestion et de management d'entreprises en général;
- La consultance, la prestation de services, la formation, et l'expertise dans les domaines de la conception et la mise au point de modèles numériques, algorithmes et logiciels de tous types;
- D'effectuer des études, de programmer et de mettre en route des systèmes d'organisation, de vente, de publicité, de marketing, de mettre en application des systèmes pour traiter des données et toutes techniques en rapport avec la gestion technique, administrative, économique et générale d'entreprises;
- De concevoir, d'étudier, de promouvoir et de réaliser tous projets informatiques, bureautiques et tout ce qui s'y rapporte:
- Domiciliation de sociétés, locations bureaux, salle de réunion
- Centre de coordination International & Centre d'affaires.
- Centralisation et coordination des activités comptables et administratives.
- Toutes autres activités ayant un caractère préparatoire ou d'assistance aux sociétés.



- Elle peut en autre faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.
- Relation avec les autorités nationales et internationales.
- Création et maintenance de site web, installations et maintenances techniques.
- Création et maintenance de réseau informatique.
- Ingénierie financière Optimisation fiscale Placements Investissements
- Publicités.
- Tous travaux de secrétariat en général.
- Tous travaux d'encodage et de traitement de l'information et/ou de données informatiques;
- La réalisation d'études, sur base des domaines précités, et en particulier, la réalisation de simulations et analyses numériques ainsi que l'étude de l'optimisation de procédés et/ou procédures;

De dispenser des avis financiers, techniques, commerciaux ou administratifs dans le sens le plus large du terme; à l'exception des conseils de placement d'argent et autres, fournir son assistance et exécuter des services directement ou indirectement sur le plan de l'administration et des finances, de la vente, de la production et de la gestion en général; fournir toutes prestations de service et exécuter tous mandats sous forme d'études d'organisations, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet social.

La recherche, la conception, le développement, l'engineering, la production, le commerce, la diffusion, le marketing, l'amélioration et la réalisation de tous matériels et concepts dans les domaines de la modélisation, de l'informatique et de la programmation, pour tout particulier, toute industrie ou administration publique ou privée.

L'acceptation et l'exercice de mandats relatifs à l'administration, à la gestion, à la direction, au contrôle et à la liquidation de toutes sociétés, entreprises ou associations.

Elle peut accomplir d'une manière générale toutes opérations industrielles et commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et pouvant en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

La société a pour objet de faire pour son compte ou pour compte d'autrui, toutes opérations se rattachant ou indirectement à la vente, l'achat, la distribution, l'étude, la création, le développement, le montage, l'exploitation de toutes formules et la commercialisation sous toutes ses formes.

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, de faire pour son compte toutes les opérations d'achat, de vente de bien de tout type en tant que détaillant et/ou grossiste.

Les opérations d'achat et de vente peuvent également concerner la gestion de patrimoine immobilier.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un rapport identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à lui procurer des matières premières, des marchandises.

- 3. Les objectifs de la société sont:
- (a)Faire du commerce en tant que société commerciale générale
- (b)Faire des acquisitions à travers achat, bail, échange, embauche ou d'autre manière et acquérir des actions de n'importe quelle propriété, et tous les droits ou privilèges de toute nature ou en rapport à toute propriété de tous type.
- (c)Faire des acquisitions par l'achat, l'application, l'inscription ou autrement et protéger, prolonger et renouveler, soit au Royaume Uni, soit ailieurs, tous les brevets, les droits des brevets, les licences, les processus secrets, les marques commerciales, les dessins, les protections et les concessions, ou tout autre



type de droit de propriété intellectuelle, et renoncer, altérer, modifier, utiliser et en profiter ainsi que les produire ou accorder des licences ou des privilèges en rapport à celles-ci.

(d)Acquérir ou entreprendre la totalité ou une part de l'affaire, la clientèle et les actifs d'une personne, entreprise ou société en continuant ou ayant l'objectif de continuer les affaires pour lesquels la société est autorisée et entreprendre toutes ou quelques obligations de paiement de ladite personne, entreprise ou société en tant que partie de cette acquisition, ou acquérir des intérêts ou faire partie d'un partenariat ou un autre type d'accord pour partager les revenus, ou pour la coopération, l'assistance réciproque avec cette personne, entreprise ou société, ou afin df assister autrement ladite personne, entreprise ou société, et pour accorder, en tenant compte pour n'importe quelle action ou situation mentionnée précédemment ou propriété acquise, toute action, obligation, portefeuille d'obligations ou valeurs qui pouvaient être convenus, et posséder, retenir, vendre, hypothéquer et/ou négocier toutes les actions, les obligations, un portefeuille d'obligations ou des valeurs ainsi reçus.

(e)Améliorer, gérer, construire, réparer, développer, échanger, laisser en bail ou autrement, hypothéquer, charger, vendre, en disposer, en profiter, accorder des licences, des actions, des droits et des privilèges en rapport à son activité, ou négocier autrement avec tout ou une partie de la propriété et les droits de la société

(f)Investir et négocier avec l'argent de la société qui n'est pas immédiatement requis et négocier autrement les investissements faits de la manière que la société a spécifié précédemment.

- (g)emprunter et demander de l'argent ou offrir des emprunts sous tous termes avec ou sans garantie à toute personne, entreprise ou société (sans porter préjudice aux associés de cette société), accepter des garanties, des contrats d'indemnisation, et de toute type d'assurance, recevoir de l'argent ou des emprunts selon tous termes, et assurer le paiement ou le remboursement des montants d'argent, la performance des actions de toute personne, entreprise ou société (sous les termes mentionnés précédemment).
- (h) Emprunter, collecter de l'argent et assurer le remboursement de l'argent emprunté, collecté ou possédé à travers les hypothèques, les charges, les gages standard, acquisitions prioritaires, ou d'autres gages portant sur la totalité ou sur une partie des actifs de la société (soit ceux qui existent déjà ou ceux qui viendront à être acquis dans l'avenir), le capital provisoire y compris, par une hypothèque similaire, les gages standard, acquisition prioritaire, ou actions afin de garantir l'accomplissement par la société de toute obligation ou responsabilité qu'elle puisse engager ou qui puisse l'attacher.
- i) Retirer, faire, accepter, endosser, escompter, négocier, exécuter et émettre des chèques, des lettres de change, des billets à l'ordre, des bons de souscription, des obligations, et d'autres valeurs négociables et transférables.
- j) Appliquer à, promouvoir et obtenir n'importe quel Acte du Parlement, ordre ou licence du Département du Commerce ou d'une autorité afin de permettre à la société de réaliser n'importe quel objectifs ou, pour mener à bien n'importe quelle modification de la constitution de la société ou pour un autre propos qui pourrait paraître planifié de manière directe ou indirecte avec le but de promouvoir les intérêts de la société, et pour s'opposer à toute démarche ou application qui pourrait sembler planifiée directe ou indirectement de manière à porter préjudice aux intérêts de la société.
- k) Acquérir par souscription ou autrement, posséder, vendre, négocier, placer, garantir et disposer des actions, des fonds, des obligations, un portefeuille d'obligations, ou d'autres valeurs émises ou garanties par toute société constituée ou développant ses affaires partout dans le monde, et des valeurs émises ou garanties par n'importe quel gouvernement ou autorité municipale, locale, n'importe où dans le monde.
- 1) Surveiller, contrôler, financer, subsidier, coordonner, ou donner assistance aux sociétés chez lesquelles la société a directement ou indirectement des intérêts financiers.
- m) Promouvoir une autre société dans le but d'acquérir la totalité ou une part de cette affaire ou la propriété d'entreprendre, ou l'acquisition des obligations de la société ou d'entreprendre n'importe quelle affaire (entreprise) ou opération, qui pourraient probablement bénéficier la société ou augmenter la valeur d'une telle propriété ou affaire de la société, et placer ou, garantir, souscrire, garantir le placement ou acquérir toutes ou une part des actions et des valeurs (gages) d'une des sociétés comme expliqué ci-dessus.
- n) Vendre ou disposer de la totalité ou d'une part de l'affaire ou de la propriété de la société de la manière que la société reste profitable.
- o) Agir en tant qu'agents, courtiers ou administrateurs vis-à-vis des autres personnes, sociétés ou entreprises, et ainsi pouvoir entreprendre et s'acquitter des sous-contrats.
- p) Rémunérer toute personne, entreprise ou société rendant service à la société soit en espèces, soit autrement.
- q) Distribuer parmi les membres de la société toute propriété qui soit distribuable équitablement parmi eux.
- r) Se procurer le paiement de tous ou de quelques frais nécessaire à la promotion, formation et incorporation de la société.
- s) Rendre ou attribuer des pensions, des annuités, des primes, et des pensions de retraite ou d'autres indemnités, bénéfices ou assistance caritative et plus généralement fournir des avantages, des équipements, et des services à toute personne qui sont ou ont été Directeurs ou employés de la société, ou d'une société subsidiaire, une société détenue par la société ainsi que dans les sociétés subsidiaires, saisies, ou associées, les veuves, les veufs, les enfants et d'autres parents et dépendants desdites personnes; faire des paiements destinés aux assurances, comprenant les assurances pour les directeurs,

fonctionnaires ou les auditeurs contre n'importe quelle responsabilité contractée par lesdites personnes en rapport à n'importe quelle action de leur part, en rapport à l'exécution de leurs obligations et devoirs vis-à-vis la société.

- t) Etre en conformité avec les stipulations de la section 155 et 158 de l'Acte afin de fournir, directe ou indirectement, tout type d'assistance financière (comme stipulé dans la section 152(1) (a) de l'Acte) pour tout propos tel qu'il est stipulé dans la section 151 (1) et/ou la section 151 (2) de l'Acte.
- u) Faire en sorte que la société soit inscrite- t reconnue partout dans le monde.
- v) Développer toutes les activités pour lesquelles elle est autorisée partout dans le monde et n'importe où, en tant que directeurs, agents entrepreneurs ou autrement, et à travers les agents, les courtiers, les sous-entrepreneurs, et autrement soit toute seule ou conjointement avec des autres.
- w) Réaliser d'autres activités jugées fortuites ou favorables à la réalisation des buts de la société ou de n'importe quel pouvoir octroyé par l'Acte ou par cette clause. Et pour que :
- (1) Nul objectif exposé précédemment en soit restrictivement interprété, la plus large interprétation sera donnée à chacun de ceux-ci, sauf où le contexte le requiert, d'une certaine façon limité ou restreint par référence e aux termes d'une autre sous clause de celle-ci, ou par référence au nom de la société.
- (2)L'expression « société/société» dans cette clause, sauf où il est employé en rapport à la Société, sera estimée faire allusion à n'importe quel partenariat ou autre groupe de personnes, incorporés ou non incorporés et dans le cas échéant, inscrits, résidents, ou domiciliés au Royaume Uni ou ailleurs.
- (3)Dans cette clause l'expression « l'Acte » veut dire l'Acte de la Société de 2006, mais afin que toute référence dans cette clause à toute stipulation de l'Acte soit jugée, inclure une référence à des modifications statutaires ou à la remise en acte de cette stipulation pour le temps en vigueur.
- 4.- La responsabilité des membres est limitée.
- Le capital social de la société est de 1.800.000 GPB divisé en 100 parts ordinaires de : 18.000 GPB chacune.

Nous, les signataires à ce Mémorandum d'Association, souhaitons être rassemblés dans la société à la suite de ce mémorandum et souhaitons prendre le nombre d'actions détaillées en face de nos noms respectifs.

Nom et adresse du souscripteur: Guy CHARLES

Monsieur Guy CHARLES, de la société : BIOTRON MEDICAL INNOVATEC LTD Domicilié: 14, Rue Grand Canton - 7912 DERGNEAU - Avec 100 % parts

ASSEMBLEE GENERALE

Ordre du jour :

Ouverture de la Succursale en BELGIQUE / Nomination du représentant légal / Objet social / Gestion journalière.

Par désicion de l'assemblée générale du 28/12/2018

 Est nommé "Représentant Légal" - "Gérant" de la société : BIOTRON MEDICAL INNOVATEC LTD Monsieur Guy CHARLES, domicilié, 14, Rue Grand Canton - 7912 DERGNEAU - BELGIQUE

Monsieur Guy CHARLES en vertu de la Section IO de la Loi sur les sociétés de 2006.

Monsieur Guy CHARLES agissant en qualité de directeur (Représentant Légal) de la société :
"BIOTRON MEDICAL INNOVATEC LTD"

A convenu de constituer la Succursale de la Société en BELGIQUE à dater du : 15 Janvier 2019

qui peut être transférée partout en BELGIQUE par simple désicion des représentants légaux qui ont tous pouvoirs aux fins de faire constater, modifier et authentifier par procès verbal d'assemblée générale et modification au moniteur Belge des statuts.

La société a pour objet la gestion au sens large de toutes sociétés ou entreprises de droit belge ou de droit étranger, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, ainsi que le contrôle de leur gestion ou la participation à celle-ci par la prise de tous mandats au sein desdites sociétés ou entreprises.

8

A cet effet elle peut notamment accomplir tous actes généralement quelconques nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social des sociétés dont elle exerce ou contrôle la gestion, ou à la gestion desquelles elle participe, ainsi que les actes imposés par la loi auxdites sociétés, eu égard à leur objet social.

Elle peut, en outre, sous réserve de restrictions légales, faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social. La société peut également s'intéresser par voie de fusion, scission, apport de branche d'activité, apport d'universalité, apport partiel d'actif ou de toute autre manière, à toute entreprise ou société ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien, ou de nature à le favoriser ou à le développer. Elle peut encore gérer son propre patrimoine et s'intéresser par toutes voies de droit au développement de celui-ci.

La recherche, la conception, le développement, l'engineering, la production, le commerce, la diffusion, le marketing, l'amélioration et la réalisation de tous matériels et concepts dans les domaines de la modélisation, de l'informatique et de la programmation, pour tout particulier, toute industrie ou administration publique ou privée.

L'acceptation et l'exercice de mandats relatifs à l'administration, à la gestion, à la direction, au contrôle et à la liquidation de toutes sociétés, entreprises ou associations.

Elle peut accomplir d'une manière générale toutes opérations industrielles et commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et pouvant en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

La société a pour objet de faire pour son compte ou pour compte d'autrui, toutes opérations se rattachant ou indirectement à la vente, l'achat, la distribution, l'étude, la création, le développement, le montage, l'exploitation de toutes formules et la commercialisation sous toutes ses formes.

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, de faire pour son compte toutes les opérations d'achat, de vente de bien de tout type en tant que détaillant et/ou grossiste.

Les opérations d'achat et de vente peuvent également concerner la gestion de patrimoine immobilier.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un rapport identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à lui procurer des matières premières, des marchandises.

La gestion journalière et technique de la Succursale sera effectuée par: Mopnsieur Guy CHARLES à durée indéterminée.

Fin du 1er exercice comptable fixé au 30/12/2020 Première assemblée générale en Décembre 2021

La société utilisera le nom suivant : BIOTRON MEDICAL INNOVATEC LTD

Est désigné comme Gérant de la société avec tous pouvoirs pour représenter cette dernière vis-à-vis de tiers et pour engager la société : BIOTRON MEDICAL INNOVATEC LTD

Monsieur Guy CHARLES en sa qualité de : Gérant - Représentant Légal de la société.

Annexes: - Statuts en français de la société

- Statuts en Anglais de la société



Voorbehouden aan het Belgisch Staatsblad

- Certificat d'incorporation U.K.
- Certificats d'incorporatrion en français
- Assemblée générale PV
- Certificat de good standing
- Copie Carte d'identité recto / verso

Cette désignation n'est pas limitative, la société peut accepter toutes opérations généralement quelconques en dehors de celles visées ci-dessus et notamment de toute façon générale, la société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières, financières, civiles se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation. Elle pourra réaliser son objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriés.

Fin du 1er Exercice comptable le 30/12/2020 Première assemblée générale en Décembre 2021

L'assemblée générale s'est terminée à 13H00 à CHARLEROI le 28 Décembre 2018

Guy CHARLES BIOTRON MEDICAL INNOVATEC LTD Représentant Légal